

OFFRE DE POSTE - APPRENTISSAGE

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Chargé de mission « territorialisation de la planification écologique » - contrat d'apprentissage*

Direction/Service

*Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07)
Délégation Territoriale Sud Ardèche*

Localisation

AUBENAS (07 200)

Contextes pro :

La DDT de l'Ardèche compte 125 agents .Elle comporte 2 délégations territoriales, implantées au Nord (Tournon) et au Sud (Aubenas) du département.

La délégation territoriale Sud Ardèche (DTSA) rassemble 11 agents et intervient sur 173 communes en matière de contrôle au titre de l'urbanisme et de l'environnement, de droit du sol, et d'une manière plus générale en portage de projets complexes et structurants. Le rôle de l'État, notamment de la DTSA sur ce territoire, est d'accompagner les collectivités dans leurs projets et de leur apporter conseil et expertise.

Missions :

L'urgence écologique est criante. Du point de vue de nombreux scientifiques, les réponses politiques apportées par l'État et par les collectivités territoriales ne sont pas à la hauteur des défis environnementaux et des alertes. Il se dit que les résultats tardent à arriver.

Toutefois, qu'ils soient à la hauteur de l'enjeu de la transition écologique ou non, les actions et les projets nationaux et leurs déclinaisons locales existent. Ils se construisent au quotidien, intégrant de multiples acteurs (Etat, collectivités, société civile, établissements publics multiples, aménageurs et promoteurs, etc.). L'Etat y est tantôt perçu comme facilitateur, tantôt comme frein des projets locaux, du fait de la complexité des normes et des procédures à mettre en œuvre. En tout état de cause, en Ardèche, nombre de petites collectivités locales se sentent démunies et regrettent la disparition d'une ingénierie publique de proximité, autrefois incarnée par les DDE et DDAF.

Cette mission d'apprentissage a pour objectif d'accompagner les services de la DDT dans l'évolution et dans la mise en œuvre effective de la « deuxième génération » des Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Ce « contrat des contrats » est présenté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) comme la nouvelle « pierre angulaire » des relations entre l'État, les communes et les intercommunalités. Les CRTE doivent « permettre de contractualiser avec [les communes et intercommunalités] sur l'ensemble du champ des politiques publique » avec 3 fonctions principales : « organisation de l'action publique locale autour d'un projet de territoire » ; « accélération de la transition écologique » ; « accompagnement des projets locaux » (instruction ministérielle du 30/04/2024, relative à la relance des CRTE).

Une telle injonction implique une transition territoriale globale, au sens qu'elle engendre une transition écologique et à une transition politique. Les négociations entre acteurs institutionnels y sont forcément multiples, dans un espace reconfiguré au sein de « grappes de territoires » aux potentiels différents mais surtout complémentaires. Ainsi, les CRTE ardéchois ont pour objectifs de dépasser non seulement la maille communale, mais aussi la maille intercommunale, pour aller vers de la relation inter-communautaire. Il sera demandé à l'apprenti :

- en lien avec ses travaux d'études universitaires : étudier les modalités d'élaboration des projets de territoires et d'ajustements des CRTE « de deuxième génération » en Ardèche, en lien avec les travaux réalisés dans le cadre de la COP départementale ;
- participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des CRTE, en assistant le responsable de la DTSA et son adjointe dans ses relations quotidiennes avec les EPCI et les communes : lien entre la COP (conférence des parties) départementale et sa déclinaison territoriale ; accompagnement des communes et intercommunalités à l'émergence et à la définition des projets ; préparation et participation aux revues de projets.

Liaison hiérarchique :

Positionnement dans la structure :

Fonctionnement en lien direct avec le responsable de la Délégation territoriale

Relations internes et externes :

Relations quotidiennes avec les agents de la délégation territoriale, les services métiers de la DDT, les autres services de l'État, les collectivités territoriales et EPCI

Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :

Le (La) titulaire du poste doit faire preuve de discrétion et de réserve professionnelle

Diplôme préparé:

Niveau : Master 1 / Master 2

Filière : géographie ; aménagement ; urbanisme ; science-politique

Compétences :

Compétences techniques :

Maîtrise du travail en mode projet

Connaissance de l'organisation administrative de la France

Connaissance des fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme

Savoir-être

Méthode et rigueur de travail

Capacité d'adaptation

Discrétion / Confidentialité

Autonomie

Aptitudes rédactionnelles

Sens du contact et du travail en équipe

Qualité d'écoute

Conditions :

Localisation : Délégation territoriale Sud-Ardèche, Aubenas

Bureau partagé

Durée du contrat : de 12 à 24 mois

Contacts

Romain MAURICE – Responsable de la Délégation Territoriale Sud Ardèche

04 75 35 87 40

romain.maurice@ardeche.gouv.fr

Marion ROSSIGNOL – Adjointe DTSA

07 89 30 16 32

marion.rossignol@ardeche.gouv.fr

Service Ressources humaines

04 75 66 50 76

sgc-contractuels@ardeche.gouv.fr